

Leasing Circulaire[®] :



**quand louer devient
synonyme d'agir.**

Sommaire

Investir dans des équipements IT en réduisant son empreinte carbone ? Investir dans des équipements professionnels sans mettre à mal sa trésorerie ? C'est possible avec Leasecom, inventeur du concept de Leasing Circulaire® !



① Le défi : compétitivité versus responsabilités

1.1. Choisir entre performance et responsabilité p.4

② La solution du Leasing Circulaire®

2.1. Oubliez le défi... passez au Leasing Circulaire® p.7

2.2 Leasecom, inventeur du concept de Leasing Circulaire® p.12

③ Leasecom : votre allié RSE

3.1 Leasecom : votre allié RSE p.15

3.2 Le CTR, l'atout RSE de Leasecom p.17

3.3 Leasecom vous simplifie la CSRD p.18

3.4 La liberté, mode d'emploi p.21

④ Leasecom : votre allié business

4.1 Avec le leaseback, libérez votre capital prisonnier ! p.25

⑤ Trois, deux, un : partez !

5.1 Prêts pour le Leasing Circulaire® ? Suivez le guide ! p.27



①

Le défi :
compétitivité
versus
responsabilité

1.1 Choisir entre performance et responsabilité

Comment allier performance technologique et gestion responsable des achats, notamment en matière informatique ? Avec des besoins croissants en ressources informatiques pour l'IA, comment adapter en continu son parc sans augmenter l'empreinte carbone ni générer un surplus de déchets numériques ?

Pour beaucoup, ces questions ont

encore des allures de casse-tête chinois. Pourtant, il est plus que jamais crucial de résoudre ce qui ne devrait plus être un dilemme.

Choisir l'avenir de la planète au détriment de la compétitivité et de la survie de son entreprise ne peut pas être une option. De même qu'investir sans tenir compte des impacts environnementaux de vos équipements.



Compétitivité ou empreinte numérique ? Il est urgent de ne pas choisir !



Moins 20% de compétitivité

pour les entreprises tardant à adopter l'IA

(source : étude McKinsey 2020 / projection à cinq ans)

Plus 6% d'émission de gaz à effet de serre par an

pour le secteur numérique au niveau mondial. La part du numérique dans les émissions mondiales pourrait augmenter de 40% d'ici 2030

(source : rapport du Shift Project 2023)

Depuis quelques années, la réglementation vient encore ajouter une dose de complexité au problème. Aujourd'hui, les entreprises n'ont plus le choix : elles doivent s'engager dans une démarche numérique responsable ambitieuse.

Et elles doivent le faire vite !

le saviez-vous ?

☒ **Le numérique a aussi un impact sur la biodiversité**

La fabrication des appareils numériques conduit à une intensification des activités minières (cobalt, lithium, cuivre...). Ces dernières, en Afrique principalement, sont susceptibles de causer de nombreux dommages sur les écosystèmes locaux, notamment à cause d'une déforestation accélérée.

☒ **Même les fours de cuisine ont une empreinte numérique**

Certains fours de cuisine embarquent de l'IA et des capteurs pour mieux réguler la cuisson des plats. Ils génèrent ainsi une empreinte numérique, au même titre que les smartphones, PC ou imprimantes connectées.

Pas de panique !

Découvrez les atouts du Leasing Circulaire® en page suivante.



LEASING CIRCULAIRE® : QUAND LOUER DEVIENT SYNONYME D'AGIR.

05

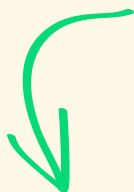


②

**La solution
du Leasing
Circulaire[®]**

2.1 Oubliez le défi... passez au Leasing Circulaire®

Concept initié par Leasecom, le Leasing Circulaire® associe le financement locatif à une gestion évolutive et responsable des équipements professionnels. À l'heure où l'économie de la possession cède la place à l'économie de l'usage, il permet de rester à la pointe de l'innovation tout en préservant notre planète.



1. Le financement locatif

Vous financez vos équipements grâce à la location. Plus besoin de courir les banques pour financer un prêt d'acquisition ; vous versez des loyers mensuels, définis contractuellement et entrant dans le cadre de vos charges courantes ou dépenses opérationnelles.



Le match OPEX / CAPEX



OPEX / dépenses opérationnelles

(de l'anglais operational expenditure)



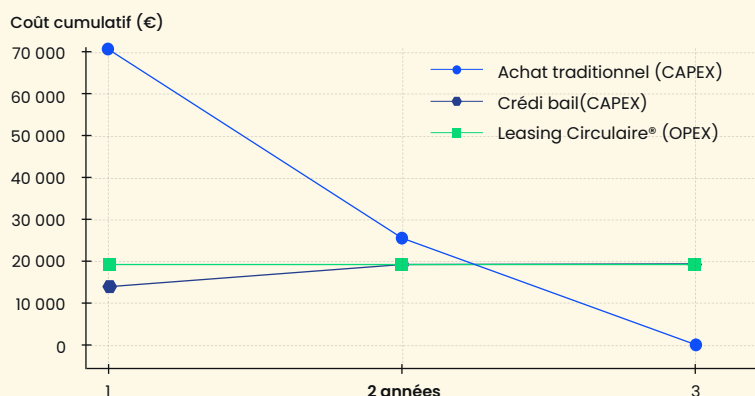
CAPEX / dépenses d'investissements à long terme

(de l'anglais capital expenditure)

L'achat des équipements nécessite des investissements initiaux élevés et des amortissements sur plusieurs années (CAPEX). Le financement locatif permet de transformer ces coûts initiaux en une série de paiements réguliers, durant tout le temps de la location. Ce dispositif permet de préserver la capacité d'investissement, d'améliorer la trésorerie et d'alléger le bilan.

Évolution des Coûts sur 3 ans : Achat vs Crédit Bail vs Leasing Circulaire®

Ce graphique compare l'évolution des coûts cumulatifs sur trois ans entre l'achat traditionnel, le crédit-bail et le leasing circulaire. Ce visuel montre clairement les pics initiaux des solutions CAPEX (achat et crédit-bail) par rapport à la stabilité des paiements réguliers du leasing circulaire (OPEX).



Scénario : Une PME de 50 employés doit équiper ses bureaux en informatique (50 PC).

Solution	Coût initial	Durée d'amortissement	Impact carbone (kg CO ₂ /an)	Flexibilité (échange d'équipements)
Leasing Circulaire®	0€ (paiements réguliers)	3 ans	50 % moins qu'un achat (grâce au réemploi)	Très élevé (échange possible à tout moment)
Achat Traditionnel	75 000€	5 ans	Élevé (lié à la production d'équipements neufs)	Faible (obsolescence rapide)
Crédit-Bail	15 000€ (apport initial)	3 ans	Moyen	Moyenne (contrat rigide)

2. Une gestion évolutive de vos équipements

Vous utilisez les technologies dont vous avez besoin, au bon moment et sans surconsommer. Vous pouvez faire évoluer vos équipements en cours de contrat, par exemple si vous avez besoin d'augmenter la puissance de vos ordinateurs.

3. Une gestion respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois

Le Leasing Circulaire® s'inscrit dans une démarche globale en intégrant tout le cycle de vie des équipements, de leur usage à leur revalorisation. À la fin de votre contrat de location, les équipements sont repris, réparés, reconditionnés pour être remis sur le marché. L'allongement de la durée de vie des équipements permet de minimiser leur empreinte numérique. Par ailleurs, le réemploi et recyclage des équipements est une activité fortement créatrice d'emplois.



**Réparer seulement
1% des objets
actuellement jetés
permettrait de créer
200 000 emplois
en Europe.**

Extrait du guide L'Économie circulaire
en 10 questions publié par l'ADEME.

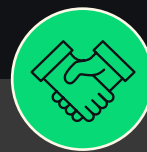
Financement locatif et économie circulaire : un moteur pour l'économie



Un marché équivalent à celui des énergies renouvelables

En France, le marché du leasing représente 27 milliards d'euros en 2021, soit légèrement moins que l'ensemble du marché des énergies renouvelables (30 milliards d'euros en 2022).

(source : étude McKinsey 2020 / projection à cinq ans)



Une activité créatrice d'emplois

Le secteur de l'économie circulaire représenterait un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires en France à l'horizon 2030.

Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

source : club de Rome cité dans le guide de l'économie circulaire de l'ADEME



En France : croissance à tous les étages

- Un nombre de contrats de leasing en hausse de 14% entre le troisième trimestre 2022 et celui de 2023.
- + 28% dans l'industrie (entre T3 2022 et T3 2023)
 - + 28% dans l'informatique en 2023
- + 44% dans la restauration collective en 2023

source : baromètre leasing du cabinet Acquis



Une forte croissance en Europe

En 2021, le marché européen du leasing a atteint une valeur de 382 milliards d'euros, avec un taux de croissance annuel de 5 % à 7 % ces dernières années.

source : business research insight



Un marché du futur

Le marché du leasing devrait afficher un taux annuel de croissance de plus de 6,5 % au plan mondial, jusqu'en 2032 ! Qui dit mieux ?

source : business research insight



Une activité en phase avec les attentes sociétales

73% des Français estiment que l'économie de l'usage est bénéfique sur le plan environnemental. Opter pour le leasing... c'est aussi répondre à un enjeu sociétal majeur.

source : étude End of Ownership 2020

Notre activité de location progresse de **25 à 30 %** par an et renforce notre image de marque.

Olivier Biou, directeur de la prescription chez Techtronic Industries
et partenaire constructeur de Leasecom.

Soyons clair !

Quelle différence entre leasing et crédit-bail ?

À première vue, ils se ressemblent comme deux jumeaux. Dans les deux cas, il s'agit de financer un équipement sur la durée moyennant des mensualités. Quelques différences de taille les distinguent pourtant : les signataires d'un contrat de crédit-bail peuvent ainsi, à l'issue du contrat, devenir propriétaire de leur équipement.

Cette option n'est pas prévue dans le cadre du leasing. Mais le leasing a bien d'autres atouts en poche : en premier lieu, sa flexibilité ! Grâce à cette solution de financement, vous pouvez changer le modèle de vos équipements en cours de contrat, en fonction de vos besoins et de l'évolution des technologies ou des tendances.

2.2 Leasecom, inventeur du concept de Leasing Circulaire®



En 1984, au moment de la création de Leasecom, l'expression « économie circulaire » n'existe pas encore. Pourtant, Leasecom est déjà en pointe sur le sujet : soucieuse de lutter contre l'obsolescence et le gaspillage, elle développe une chaîne de réemploi pour les équipements financés en leasing. Début des années 2020, l'entreprise passe à la vitesse supérieure.

Elle invente le concept de Leasing Circulaire® et lance une offre permettant aux entreprises de louer du matériel de seconde main.

Pour Leasecom, l'économie circulaire est tout sauf un mot à la mode. C'est une nécessité pour préserver la planète tout en maîtrisant ses coûts, c'est une exigence qui invite à repenser les modèles économiques.

Le Leasing Circulaire® permet aux entreprises de disposer des équipements dont elles ont réellement besoin, au bon moment et sans surconsommation. D'autre part, il offre une seconde vie aux matériels. C'est l'arme « anti-obsolescence » par excellence !

| Laurent Desplaces, président de Leasecom

Les trois piliers du Leasing Circulaire®



Responsabilité financière

Notre contrat de Leasing Circulaire® vise l'efficacité financière maximum et l'impact carbone minimum.



Valorisation

Vos équipements sont ré-employés, ré-utilisés ou recyclés en fin de contrat.



Accessibilité

Le Leasing Circulaire® est accessible à tous, à partir de 450 euros HT / mois, pour tous types d'équipements et tous types d'entreprises (PME, ETI, grands comptes)



Cas client

Sesterce, spécialiste de datacenters à énergie 100% verte

Le challenge de Sesterce

Avec l'essor de l'intelligence artificielle, Sesterce doit répondre à une demande exponentielle et financer des lourds investissements, sans fragiliser son modèle économique.

La flexibilité Leasecom fait la différence

En moins de trois mois, Leasecom et Sesterce co-construisent un contrat de partenariat permettant de financer plus 700 000 euros de

serveurs. L'entreprise de tech peut répondre de façon réactive aux demandes de ses clients sans peser sur sa trésorerie.

« Leasecom se distingue par sa forte capacité à comprendre les spécificités de n'importe quelle industrie et par des processus internes simplifiés. L'ouverture d'esprit des équipes Leasecom est un atout majeur pour toute société innovante. » Anthony Tchakérian, directeur général.



③

Leasecom :
votre allié RSE

3.1 Leasecom : votre allié RSE.



Lors de votre
contrat
de Leasing
Circulaire®

Vous louez des équipements adaptés à vos usages et à vos besoins, **sans surconsommation**. Leasecom se concentre sur des actifs dont il connaît parfaitement la valeur, les spécificités, le rythme d'obsolescence.

Vous pouvez louer des équipements de seconde main, dont l'impact carbone est bien inférieur à celui d'un équipement neuf.



A la fin
du contrat

Vos équipements vivent une seconde vie, qu'ils soient réintroduits sur le marché, vendus en pièces détachés ou recyclés ! C'est bien sûr vertueux pour le climat et l'environnement, grâce **à l'allongement de la durée de vie des équipements**.

Mais c'est aussi gagnant côté financier : en effet, la valorisation des actifs lors de la seconde vie des équipements est prise en compte dans le calcul de vos mensualités.

**Un ordinateur qui vit
4 ans au lieu de 2**

=

**Un bilan environnemental
amélioré de 50%***

*source : business research insight



Cas client

LBC by Korus révolutionne le marché du mobilier de bureau

Le challenge de LBC by Korus

Convaincre les clients de passer au leasing pour financer les équipements mobiliers. Contrairement au marché des flottes automobiles ou à celui de l'informatique, les achats se font via des dépenses d'investissements.

L'argument « Leasing Circulaire® » fait la différence

LBC by Korus co-construit une offre de Leasing Circulaire® avec

Leasecom, intégrant la reprise, la réparation et le réemploi du mobilier à l'issue du contrat. L'offre a permis à LBC by Korus de signer son premier gros contrat avec une entreprise du CAC 40. En répartissant les investissements sur la durée, les clients peuvent s'équiper de produits à forte valeur ajoutée, contribuant à la qualité de vie au travail... et à l'attractivité de la marque employeur.

3.2 Le CTR, l'atout RSE de Leasecom

Pour vous accompagner dans votre stratégie d'équipements RSE, Leasecom dispose d'un allié de poids. Son nom tient en trois lettres : CTR pour Centre Technique de Reconditionnement. Situé dans le Val-de-Marne, le centre s'étend sur quelque 1 500 mètres carrés. C'est là qu'arrivent les ordinateurs, tablettes ou smartphones en fin de contrat de leasing. C'est aussi vers

le CTR que sont orientés les autres équipements loués par Leasecom.

Du four pour la restauration collective, au matériel de santé, en passant par le petit outillage de chantier, le CTR trie et rénove des équipements de toutes tailles et de toutes matières. Concrètement, chaque équipement suit un parcours bien défini :

Le tri

Les équipements sont testés, scrutés, vérifiés. Rayures, pannes, âge ou références, tout est passé au crible. À l'issue du test, le verdict tombe : les équipements en bon état peuvent être remis sur le marché (réemploi) ou réutilisés en pièces détachées.

Plus de 26 000 équipements repris et traités chaque année = 960 tonnes de CO₂ économisées

Le reconditionnement et les réparations

Les équipements destinés au réemploi ou à réutilisation sont nettoyés et réparés. Ils sont remis sur le marché, prêt à l'emploi, en toute sécurité. Les données des matériels informatiques sont bien sûr effacées, dans le strict respect des règles RGPD.

71 % des équipements repris sont remis sur le marché
20 % des équipements sont revendus en pièces détachées

L'usine de recyclage

Les équipements estimés trop défectueux lors du tri prennent la direction d'une usine de recyclage. Ils sont broyés dans une usine dédiée, conformément à la législation D3E.

9 % des équipements repris sont recyclés

le saviez-vous ?

Une grande entreprise sur deux efface mal les données sur les équipements informatiques dont elle se sépare

Leasecom utilise le logiciel Blancco pour nettoyer toutes les données de vos équipements remis sur le marché. Ce logiciel d'effacement est le seul certifié par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et c'est la meilleure garantie d'être conforme au RGPD.

3.3 Leasecom vous simplifie la CSRD

Lois REEN et AGECE, directives européennes D3E, NFRD, CSRD, taxonomie verte... L'arsenal juridique visant à dépolluer et décarboner l'économie se fait plus complexe chaque année. Et au fil des ans, de plus en plus d'entreprises sont concernées. Plus de 50 000 entreprises européennes devront ainsi publier un rapport de durabilité dans les prochaines années, contre seulement 11 000 avant l'entrée en vigueur de la Directive CSRD. Avec un enjeu clair : éviter le greenwashing, grâce à des règles transparentes, identiques pour tous, permettant de constater si une activité est réellement verte.

Tous en ordre de marche, même les PME

Au-delà des entreprises directement soumises à l'obligation de publier un rapport de durabilité,

les PME auront également intérêt à mettre en place des indicateurs précis, calqués sur ceux de la taxonomie verte. Pour une raison simple : leurs clients ou fournisseurs en auront besoin pour publier leur rapport de durabilité !

Acteur pionnier de l'économie circulaire, Leasecom vous aide à recueillir les données pour remplir le volet « utilisation des ressources et économie circulaire » de la CSRD. En louant vos équipements chez Leasecom, vous bénéficiez en effet d'un service de traçabilité complet : à l'issue de votre contrat, vous connaissez le pourcentage exact d'équipements réemployés, réutilisés et recyclés, ainsi que les émissions carbone associées à chaque équipement loué.



Quels sont les indicateurs européens de l'économie circulaire ?

La liste définitive des indicateurs pour la transition vers l'économie circulaire devrait être publiée au cours de l'année 2025, dans le cadre de la Taxonomie Verte. Le taux de réemploi, de réutilisation et de recyclage feront sans nul doute partie de cette liste.



Trois questions à Camille Delalande, directrice juridique, Leasecom

Pourquoi l'économie circulaire occupe-t-elle une place centrale dans le reporting de durabilité et la taxonomie verte ?

Tout simplement parce qu'il est essentiel de trouver une alternative au modèle «produire, consommer, jeter» si nous voulons sauver notre planète. Les réglementations incitent les entreprises à avoir une vraie réflexion sur la provenance de l'ensemble des ressources qu'elles utilisent, sur leur usage et leur réemploi. C'est une excellente chose.

Concrètement, en quoi les réglementations sont-elles incitatives ?

Aujourd'hui, les sanctions en cas de non-respect ne sont pas réellement dissuasives.

L'amende n'est que de 3750 euros en cas de non-publication du reporting de durabilité. En revanche, il est de plus en plus important pour les entreprises de montrer que leurs activités sont vertes.

Par exemple pour lever des fonds ou contractualiser avec certains clients...

Quelle est la promesse de Leasecom dans ce contexte ?

Depuis 40 ans, l'économie circulaire fait clairement partie de notre ADN, ce qui nous donne les moyens d'accompagner efficacement nos partenaires et clients sur le sujet. Nous les aidons non seulement à cocher toutes les cases de la CSRD, mais aussi à améliorer leur performance sur chaque critère.

**La fabrication d'un ordinateur
neuf émet 300 kg de CO²**

CONTRE

**60 kg pour un ordinateur
reconditionné.**

Le règlement RSE est encore souvent un casse-tête pour nos clients. Mais grâce au **Leasing Circulaire® et à notre partenariat avec Leasecom, nous pouvons leur garantir une traçabilité du mobilier en fin de contrat. Ils disposeront de tous les documents officiels liés à la seconde vie des équipements, ceux qui ont été recyclés parce qu'ils étaient trop abîmés, ceux qui ont été réparés et réutilisés. **C'est précieux pour la CSRD...****

Thierry Grillot, directeur associé de LBC by Korus, société spécialisée dans l'aménagement d'espaces de bureau



3.4 Le CTR, l'atout RSE de Leasecom

Avec le Leasing Circulaire®, vous êtes libre de gérer vos équipements comme vous le souhaitez, au gré de vos besoins et des évolutions technologiques. L'objectif : répondre, avec agilité et en toute sécurité, aux évolutions de votre marché et des attentes de vos clients. Vous vous concentrez sur l'essentiel : votre business.

Concrètement :

- Vous pouvez faire évoluer votre équipement en cours de contrat, à iso loyer... et dès le premier mois. Le marché et les technologies évoluent vite : il n'est pas question d'attendre la fin de votre contrat pour changer d'équipement.
- Vous bénéficiez d'un « package » de services complets, incluant la maintenance 24 heures/24, le remplacement des équipements défectueux dans les plus brefs délais, la garantie...
- Grâce aux outils de suivi de Leasecom, vous disposez de données vous permettant de suivre, en temps réel, l'état de vos équipements, les opérations de maintenance conseillées et les solutions de renouvellement disponibles.

Le Leasing Circulaire®
un service « tout en un »
incluant location, maintenance
et assurance de vos équipements

La co-construction, clé de la liberté

Leasecom co-construit des formules de financements sur-mesure avec ses partenaires et clients. L'enjeu : éviter les écueils de la location financière traditionnelle et imaginer des solutions souples, adaptées aux contraintes du marché comme au cycle de vie des équipements.



Cas client

Holland Bike, premier loueur de vélos électriques en France

Le double challenge de Holland Bike

- Trouver des solutions pour financer l'augmentation rapide des flottes de vélos électriques chez ses clients BtoB.
- Revendre les vélos usagés au bon moment. À trop attendre, ces derniers ne trouvent en effet plus preneurs sur le marché de l'occasion !

La flexibilité Leasecom fait la différence

En mai 2023, Leasecom propose à Holland Bike un contrat pour financer 1000 vélos électriques. D'une durée initiale de trois ans,

ce contrat est soldé au bout de six mois pour permettre à Holland Bikes de revendre les vélos au meilleur prix sur le marché de l'occasion... et proposer aux clients BtoB de s'équiper en vélos dernière génération.

« Leasecom a su très rapidement comprendre nos enjeux pour nous accompagner à la hauteur de nos ambitions. Leur réactivité et la souplesse de leur solution en font un partenaire de confiance pour soutenir notre développement sur les marchés BtoB. » Bart Vos, directeur général de Holland Bikes.



Cas client

3T Développement, franchise multimarques (Côté Sushi, Fitness Park...)

Le challenge de 3T Développement

Financer l'équipement des nouveaux établissements franchisés, sans peser sur leur taux d'endettement.

qui remboursent les mensualités, en bénéficiant des conditions avantageuses négociées dans le contrat cadre (gestion des fournisseurs, acompte...)

La flexibilité Leasecom fait la différence

Leasecom met à disposition de 3T Développement un contrat cadre annuel permettant de financer jusqu'à 1 million d'euros d'équipements pour les franchises. Ce sont les franchisés

« Leasecom a su comprendre notre besoin en proposant un contrat cadre parfaitement adapté à notre développement. Le financement de nos équipements se fait désormais beaucoup plus vite... et avec beaucoup moins de formalisme. »

Jamel Touati, directeur général



4

Leasecom :
votre allié
business

4.1 Avec le leaseback, libérez votre capital prisonnier !

Au-delà de son service ce leasing « tout-en-un », Leasecom propose aussi une solution de « leaseback ». Le principe est simple : Leasecom rachète vos équipements sur la base de leur valeur nette comptable puis vous les finance dans le cadre d'un contrat de location financière. Vous conservez ainsi l'usage de vos équipements sans interruption.

Les atouts sont nombreux : en libérant le capital immobilisé, vous allégez votre structure bilancielle et renforcez votre trésorerie. Vous transformez un investissement passé en capacité de financement immédiate, sans impacter votre activité opérationnelle.

-15%

*source : business research insight

Moderniser son parc informatique permet de réduire son coût de revient de plus de 15%*.

Libérez des liquidités grâce au Leaseback pour investir dans un matériel plus performant.

Nous avons opté pour un **leaseback afin de préserver notre trésorerie. Nous préférons la consacrer au recrutement de nouveaux ingénieurs R&D plutôt qu'à l'achat de nos équipements informatiques. Sur notre marché, c'est essentiel, si nous voulons conserver une longueur d'avance par rapport à la concurrence.**

Bernard Sirieys, directeur administratif et financier d'Arcil,
leader mondial des solutions de thermoformage intégrées.



5

Trois, deux, un :
partez !

5.1 Prêts pour le Leasing Circulaire® ? Suivez le guide !

Le Leasing Circulaire® est bénéfique pour votre capacité d'endettement et votre trésorerie. Il l'est aussi pour l'environnement, en allongeant la durée de vie des équipements. Cerise sur le gâteau : il est simple à mettre en œuvre. Il suffit de suivre les étapes !



**Bénéficiez d'une offre tout-en-un,
adaptée à vos besoins**

- ① **Un large choix d'équipements**, dans un grand nombre de domaines (informatique, imprimantes, bornes interactives, mobilier de bureau, outillages, équipements CHR...)
- ② La possibilité de **modifier votre parc** en cours de contrat
- ③ **Une gestion administrative et contractuelle simplifiée**
- ④ **L'entretien** de votre parc, avec des équipes de maintenance dédiées
- ⑤ **La reprise, la valorisation et le recyclage** de vos équipements en fin de contrat, dans le respect des normes environnementales et RGPD en vigueur

Leasecom, **partenaire de confiance**

1 milliard d'euros d'actifs sous gestion

267 collaborateurs

2 052 tonnes de CO2 sauvées, liées à la production d'équipements

570 millions d'euros d'encours

28 440 actifs traités par le Centre Technique de Reconditionnement

Label Positive Company et label Ecovadis

Crédit Photos : Leasecom – iStock

Conception – Rédaction : Indexel